REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE

ARMP
AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITE

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 434/11/2026

A LA SOCIETE SCER Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif aux travaux de réhabilitation en HIMO et construction de 13 ouvrages d'art et de maintenance de 34000 mètres de pistes de desserte agricole à l'hinterland de la ville de Kisangani, conclu avec la Province de la Tshopo, pour un montant total hors taxe francs congolais un milliard cinq cent nonante millions huit cent septante-trois mille cent vingt-huit, cinquante-neuf centimes (CDF 1 590 873 128,59) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais onze millions cent trente-six mille cent onze, nonante centimes (CDF 11 136 111,90) pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 04/11/2026

Sceau de l'Etablissement

Directeur Administratif et Financier

Me. Claude KAYEMBE MBAVI
Directeur Général

0000434

Hôtel des Monnaies